

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Chômage complet de la politique.

D'Espagne, deux nouvelles : l'une, assez naturelle ; l'autre, quelque peu piquante.

Prim est confirmé, par un décret de Serano, dans le titre de capitaine général.

Le comte de Reus rappelle à l'armée que son devoir exclusif est d'observer la discipline, d'obéir à sa consigne, de ne pas raisonner sous le chassepot ou le mousqueton.

L'ouverture de la session du Parlement de Florence, fixée définitivement au 24 novembre, occupe fort les esprits, de l'autre côté des Alpes.

Même assoupissement, — apparent ou réel, — des passions politiques en Italie.

Les feuilles religieuses ne paraissent pas cependant en grande sécurité. Une lettre adressée de Rome au journal le *Monde* est pleine de renseignements sinistres : les mazziniens préparaient dans l'ombre un mouvement républicain formidable ; le discours du roi aux Chambres italiennes annoncerait un programme politique gros d'orages.

Il est inutile d'ajouter, dit la *France*, que rien ne justifie ces assertions.

La *Correspondance italienne*, parlant des bruits relatifs aux négociations qui seraient engagées pour le règlement des affaires de Rome, et des commentaires que l'on fait sur le voyage d'un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, déclare que ces

appréciations sont sans fondement, la situation des affaires de Rome n'ayant pas subi de modification essentielle.

Il est inexact qu'une convention ou un engagement ait été conclu, le cabinet italien s'étant tracé lui-même un programme qui est connu. Pour préciser le sens de sa politique, en présence des difficultés qui existent entre le saint-siège et l'Italie, le gouvernement n'a fait que poursuivre loyalement l'application de ce programme.

La Prusse connaît aujourd'hui son déficit : 5,200,000 thalers. En présentant le budget, le ministre prussien a proposé de combler cette lacune financière, en prélevant une somme équivalente sur les 33 millions 1/2 de thalers qui forment le fonds des provinces annexées.

La session sera très-occupée.

Il est à peu près certain que les Chambres prussiennes s'associeront aux mesures par lesquelles le roi Guillaume a placé sous le séquestre la fortune du roi Georges de Hanovre et celle du prince électeur de Hesse. En se rendant ainsi complice de cette spoliation, le Parlement de Berlin donnera à son roi une preuve signalée d'abnégation.

Dans la séance du Reichsrath, à Vienne, le 6 novembre, répondant à plusieurs orateurs, le ministre de l'intérieur déclare que le gouvernement, par suite des communications officielles qui lui étaient parvenues, avait prévu l'explosion à Prague, dans un délai prochain, d'une crise violente d'où devait résulter une collision. Le gouvernement n'a donc eu d'autre alternative que l'effusion du sang ou le re-

cours à des mesures d'exception. Ces mesures n'avaient pas pour objet de supprimer l'opposition, mais seulement de sauvegarder la Constitution menacée.

A la suite de ces explications, le Reichsrath a déclaré, à une grande majorité, que les mesures d'exception prises par le gouvernement étaient justifiées par les circonstances.

La dette publique des Etats-Unis s'élevait, au 1^{er} novembre, à 2,641,000,000 dollars, soit une diminution de 4,000,000 de dollars sur le mois précédent.

Il y avait à cette même date, dans les caisses du Trésor, 114,000,000 de dollars, en numéraire, soit 4,000,000 de plus que le mois précédent.

On mande de New-York, le 5 novembre :

Le parti républicain a obtenu la majorité pour la législature de l'Etat de New-York.

On écrit de Paris, le 7 novembre, au *Phare de la Loire* :

J'ai sous les yeux une lettre particulière de Vienne qui donne des détails intéressants sur la situation des esprits en Autriche à l'égard du nouveau projet de loi sur l'armée que le Reichsrath, paraît-il, ne peut pas se décider à voter sans un sérieux examen et avant d'y avoir apporté les modifications jugées nécessaires après réflexion. On trouve et avec raison, ce semble, à Vienne, qu'un pareil projet, qui doit imposer de nouvelles charges financières et autres au pays, ne peut pas être voté au pied levé pour ainsi dire, quelque spécieuses que puissent être les raisons sur lesquelles M. de Beust motive sa demande. Vous con-

naissez la mise en scène très-habile avec laquelle le ministre de François-Joseph a introduit son projet de loi devant la commission militaire. L'homme d'Etat autrichien ne le cède en rien, sous ce rapport, à aucun des *impresarios*, et Dieu sait s'ils sont nombreux et experts, qui exploitent le théâtre de la politique moderne.

M. de Beust semblait craindre et peut-être craignait-il, en effet, que l'Autriche ne se trouvât tôt ou tard lancée dans les aventures et obligée de faire le coup de feu au milieu de la bataille générale prédite par les augures.

L'effet désiré était produit et les commissaires s'empresaient de donner leur adhésion aux propositions ministérielles. Malheureusement le public ne mord pas à l'hameçon, paraît-il, aussi aisément que le désirerait M. de Beust, et il faudra peut-être poser la question du cabinet pour faire adopter la nouvelle loi au Reichsrath, auquel le public autrichien a fait partager, dit-on, ses hésitations et ses scrupules. Il est probable cependant que la loi passera, moyennant quelques modifications.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Des informations puisées à des sources authentiques nous permettent d'affirmer que la résolution du roi dom Fernand de déclinier toute candidature à la couronne d'Espagne est inébranlable.

Une lettre de Lisbonne, écrite par une personne en position d'être bien renseignée, résume en ces termes le langage que Sa Majesté tient à ce sujet :

« J'ai accepté par devoir et par amour paternel la tâche de régent du royaume, que j'ai

FUGIETON.

LE FIGURANT,

Par M^{me} ANAIS SÉGALAS.

I.

Daniel avait été doué par la nature de deux bons petits yeux gris qui regardaient avec douceur et ne menaçaient ni ne séduisaient personne ; d'une large bouche qui ne parlait pas comme celle de Cicéron, qui laissait souvent tomber de grosses naïvetés, des phrases gauches et embarrassées, mais ne s'ouvrait jamais pour médire du prochain. Daniel, en un mot, avait une belle âme dans une assez triste enveloppe. Que voulez-vous ? toutes les âmes ne sont pas bien logées ; elles n'ont pas toutes des demeures blanches, roses et charmantes. Qu'importe, après tout ? les âmes sont des voyageurs ; elles viennent voir un instant l'Exposition universelle des fleurs, des fruits, des montagnes, des forêts et des merveilles de la terre : leurs maisons, belles ou laides, ne sont que des hôtels garnis qu'elles habitent pour un jour.

Daniel faisait si peu de bruit, et tenait si peu de place au soleil, qu'on le regardait comme un être insigni-

fiant : on l'aimait, mais on ne le comptait pas. Il disait si souvent qu'il n'était ni beau ni spirituel, qu'on avait fini par le croire, et, à force de se le répéter à lui-même, il l'avait cru comme les autres. Il y avait cependant en lui la poésie du cœur, à défaut de celle de l'esprit ; et, en regardant bien au fond de ses petits yeux, on y apercevait une âme si belle, d'une clarté si pure, qu'elle finissait par éclairer, par métamorphoser même ce pauvre et vulgaire visage.

Mais Daniel était trop modeste pour se douter de tout cela. Il s'était habitué à une existence calme, effacée, prosaïque ; il n'avait pas l'ambition d'être quelque chose dans le monde ; au lieu de chercher à y jouer les premiers rôles, il se rangeait tout simplement dans la classe des comparses.

Voilà pourquoi il était figurant au théâtre et chantre à sa paroisse, deux métiers difficiles à concilier, et dont la réunion semble presque une profanation. Il est triste d'entendre la même voix chanter le matin les psaumes de David, et le soir, le chœur final d'un vaudeville. Mais Daniel avait une mère pauvre et souffrante, et il ramassait sur les planches du théâtre, comme sur les dalles de l'église, l'argent que le bon Dieu lui jetait pour la soigner.

Au théâtre, il ne ressentait en rien les émotions de l'acteur : il marchait tranquillement sous ce ciel de

toile, badigeonné d'azur, mais pourtant tout rempli d'orage ; il vivait au milieu du feu sans se brûler, mais aussi sans se réchauffer. Il ne connaissait pas cette vie fiévreuse du comédien, cette vie où, dans une soirée de revers ou de triomphes, on dépense dix années d'émotions, comme sur un chemin de fer on fait dix lieues à l'heure. Il entendait les bravos qui vibraient jusqu'au cœur de l'artiste, mais ces bravos n'étaient pas pour lui ; il assistait à la gloire des autres, mais sans jamais la partager. Il voyait le jeune premier épouser la jeune première ; mais lui, pauvre figurant, relégué au troisième plan, il se contentait de la regarder de loin, et d'admirer du fond du théâtre sa robe blanche et son voile de mariée. Il chantait avec toutes les variantes possibles :

C'est aujourd'hui que l'hymen les engage !

Il était invité à tous les mariages de vaudevilles, mais il ne se mariait jamais.

Daniel n'était que figurant.

A l'église, il faisait encore un métier monotone, mécanique, et n'avait pas, pour le poétiser, l'ardente ferveur du fidèle. Par une étrange contradiction (trop commune du reste), Daniel, qui était bon, humain, dévoué, dont le cœur était pur et plein de nobles éans, n'avait pas ce feu sacré qu'on appelle la foi. Il prenait

les vertus qui lui tombaient du ciel, sans regarder et sans bénir la main qui les lui donnait.

Il portait les mêmes habits que le prêtre ; mais c'était assurément le cas de s'écrier : *L'habit ne fait pas le moine* ! Personne ne s'inclinait devant son surplis : on voyait bien que ses ailes d'ange étaient rapportées, et ne servaient que dans les cérémonies. Nul regard plein de respect et de reconnaissance ne le suivait près de l'autel, et ne semblait lui dire : « Merci du bien que vous m'avez fait, des consolations de la foi que vous m'avez données. »

Il vivait au milieu des prêtres sans comprendre leur sublime mission. Quand le prêtre parlait du haut de la chaire, le chantre était là ; mais ce n'était pas lui qui faisait couler de saintes larmes. Quand le prêtre montait à l'autel et se rapprochait du Seigneur, comme Moïse sur le mont Horeb, le chantre était là ; mais ce n'était pas lui qui faisait descendre un Dieu : le chantre se trouvait toujours au pied du buisson ardent, mais jamais Dieu n'en écartait les branches pour se montrer à lui.

A l'église comme au théâtre, Daniel n'était que figurant.

Il apportait régulièrement à sa mère l'argent profane et l'argent sacré, et habitait avec elle une humble mansarde, un nid sous les toits. Comme Daniel n'avait

remplie consciencieusement ; mais j'ai trop senti le fardeau du pouvoir pour m'en charger de nouveau sur un théâtre plus vaste et plus orageux. Je tiens à passer les quelques années que Dieu me réserve dans une retraite calme et paisible, conforme à mes goûts, auxquels l'ambition est étrangère.

« Si, malgré la franchise avec laquelle j'ai répondu à toutes les ouvertures touchant ma candidature, la nation espagnole persiste à m'offrir la couronne, je lui exprimerai ma reconnaissance ; par égard pour cette noble nation, je ne répondrai pas brusquement par un refus, je réclamerai quelques jours de réflexion ; mais cela ne m'empêchera pas de me prononcer dans le même sens que dès la première ouverture. »

La reine Isabelle est à Paris. Sa Majesté est arrivée vendredi soir, à onze heures et demie, par le chemin de fer d'Orléans, venant de Pau.

A la gare, où l'administration du chemin de fer avait fait préparer un salon, elle était attendue par le général Castelnau, aide-de-camp de l'Empereur, par M. Mon, qui était ambassadeur d'Espagne à Paris au moment où la révolution a éclaté à Madrid, par M. Ognate, inspecteur général de l'intérieur du palais, qui avait devancé la reine pour lui préparer ses appartements, et par M. Alvarez Ruiz, ancien secrétaire à l'ambassade d'Espagne, à Paris.

Il était minuit quand la reine Isabelle est arrivée, accompagnée du comte et de la comtesse d'Espeleta, au pavillon de Rohan, où la reine-mère l'attendait depuis neuf heures et demie.

L'entrevue a été des plus touchantes.

Elles se sont séparées à une heure et demie du matin.

Nous empruntons au *Mémorial des Pyrénées* les détails suivants sur les circonstances qui ont accompagné le départ de Pau de la reine Isabelle :

La famille royale d'Espagne est partie pour Paris hier matin, à sept heures, par un train spécial, avec les personnes de sa suite.

M. le préfet, accompagné de M. le baron d'Etigny, secrétaire général, l'un et l'autre en tenue officielle, se sont rencontrés à la gare avec M. Larrabure, député et maire de Pau, pour rendre les honneurs à Leurs Majestés au moment de leur départ.

Par une attention délicate à laquelle la reine Isabelle aura été particulièrement sensible, un magnifique bouquet de fleurs a été offert à Sa Majesté catholique comme un dernier souvenir de Pau.

L'heure matinale et le mauvais temps ont empêché bon nombre de personnes de se porter à la gare. Cependant des groupes nombreux stationnaient sur le pont de Jurançon

pas un remords dans l'âme, il y chantait comme un pinson ; car si les oiseaux chantent si souvent, c'est assurément parce qu'ils n'ont rien sur la conscience.

Mais voilà qu'un jour, pendant qu'il répétait ses refrains, d'une voix pleine et sonore, une autre voix plus douce, plus fraîche, plus harmonieuse, se fit entendre dans la mansarde voisine.

A notre époque essentiellement musicale, chantante et pianotante, chaque étage d'une maison a son harmonie ; aux étages élégants, le piano règne broyamment ; c'est le tyran aux gammes chromatiques, l'ennemi superbe et implacable, qui assassine en fa dièse ou en mi bémol le poète qui veut rêver ou le malade qui veut dormir. Dans les mansardes, c'est une autre chanson, ou plutôt ce ne sont que des chansons ; on ne possède là d'autre instrument que la voix ; c'est un clavier économique, que l'ouvrier n'achète pas à prix d'or chez Erard ou Pleyel, mais que le bon Dieu lui donne gratis.

La voix de Daniel et la petite voix argentine se répondaient avec une rare émulation. Une cloison légère séparait les mansardes, et permettait aux deux chanteurs de s'entendre et de s'étourdir mutuellement. Tous deux chantaient à la fois des airs qui n'avaient nulle sympathie les uns pour les autres. Si Loïsa Puget, Naudaud, Clapison, avaient pu entendre l'effet que pro-

duisaient leurs plus harmonieux couplets en se réunissant de la sorte, ils eussent été capables de se pendre avec les cordes de leurs pianos.

La petite voix douce et fraîche se mit à chanter :
Quand on a seize ans,
Des fleurs, des rubans, etc.

Daniel, qui tous les soirs, au théâtre du Vaudeville (car alors le Vaudeville méritait son nom et l'on y chantait encore de joyeux couplets), Daniel qui, disons-nous, assistait, tous les soirs, au mariage d'Isidore et d'Anastasia, d'Arthur et d'Herminie, entonna le chœur des figurants :

Célébrons ce grand jour !
Alors la petite voix argentine reprit plus fort, comme pour couvrir la voix du chanteur :

Pars, mon enfant, adieu ;
A la grâce de Dieu !

Pendant qu'elle répétait ce touchant refrain si plein de larmes, Daniel en entonnait un autre, et chantait à plein gosier :

Ah ! maître Lebégue,
Mon très-cher collègue !

Tous ces airs disparates, en même temps, produisaient la plus affreuse cacophonie qu'il fût possible d'im-

maginer. Daniel entendit frapper à la cloison, et la chanteuse lui dit, en parlant cette fois :
— Dites donc, voisin, si ça vous était égal, nous chanterions l'un après l'autre. Laissez-moi dire le premier couplet de la *Grâce de Dieu*, vous direz ensuite le premier des *Deux Notaires*, et nous irons comme cela jusqu'à la fin.

Mais Daniel, qui ne se piquait pas de galanterie, se mit à chanter pour toute réponse :

J'aime le tapage ! le tapage ! le tapage !
— Ah ! c'est comme cela ! reprit la voix argentine, que la colère aigrissait un peu. Eh bien, moi aussi j'aime le tapage !

Et elle se mit à défilier tout son chapelet de chansons, comme un sansonnet bien appris, qui a retenu une collection d'airs nouveaux. Pendant ce temps, Daniel, non moins irrité, débitait tous les couplets qu'il avait dans la mémoire, comme un orgue de Barbarie qui ne s'arrête qu'à la fin de son répertoire.

Cet étrange duo, ce vacarme impitoyable, durait depuis une heure, lorsque Daniel, n'y tenant plus, prit sa casquette et sortit. La chanteuse dans le but de fuir aussi cette infernale harmonie, ouvrit la porte en même temps, Daniel se tourna vers elle d'un air de mauvaise humeur, puis s'arrêta tout ébloui.

(La suite au prochain numéro.)

sur les barricades, le 5 décembre 1851. D'après les récits les plus désintéressés, on a prononcé plusieurs discours violents et on a crié : « Vive la République ! » Plus de trois mille personnes assistaient à ce meeting, qui avait été annoncé depuis plusieurs jours.

Le lendemain une souscription a été ouverte dans le but d'élever une statue à celui dont le nom avait servi, la veille, de drapeau et de prétexte à ce mouvement populaire.

On lit dans les journaux judiciaires qu'une instruction a été ordonnée, à raison de ces faits, et que des poursuites sont dirigées contre ceux qui y ont pris part.

— On croit, à la Bourse, qu'il y aura augmentation de l'escompte à Londres la semaine prochaine. On a retiré depuis huit jours plus de 30 millions à la Banque d'Angleterre. On signale le même fait un peu partout, ce qui confirmerait la croyance en une prochaine reprise des affaires.

— Le conseil d'Etat est saisi d'une demande en autorisation de poursuite contre le juge-de-peace du canton nord-ouest de Grenoble.

— Je lis dans la *Gironde* que le ministre de l'intérieur vient d'annuler la délibération du conseil municipal de Bordeaux relative aux circonscriptions électorales.

— Le duc d'Aumale vient, dit-on, d'envoyer 500 fr. aux inondés de la Suisse.

— L'état de santé de M. Berryer ne s'améliore pas aussi promptement qu'on le désirerait ; l'illustre malade est encore d'une faiblesse excessive, causée par de persistantes insomnies.

Les docteurs Nélaton et Ricord lui font de fréquentes visites.

— A l'occasion des débats sur l'affaire Lesurques, qui vont s'ouvrir devant la cour de cassation, M. J. Baissas va publier sur ce procès célèbre un récit impartial fondé sur des documents authentiques et dont quelques-uns sont encore inédits.

— L'affaire Lesurques a reçu une première solution sur un incident de forme : M. Housset, avocat à la cour de cassation, a été nommé curateur à la mémoire de Dubosc.

M. Bozérien a été chargé par la famille Lesurques du soin de représenter les intérêts de ce condamné.

Il y a lieu de croire que l'affaire sera jugée au fond, par la cour de cassation, à la fin de ce mois ou au commencement du mois de décembre.

— M. G. Lambert, le chef et le promoteur de l'expédition française au pôle Nord, est de retour à Paris. Il n'a pas fait moins de cent deux conférences, dans les villes principales de France, sur le but de l'œuvre qu'il a conçue et qui ne peut tarder à passer de l'état de projet à celui de l'exécution. On ne sait pas si la somme qu'il demandait à l'initiative privée a

été entièrement souscrite (600,000 fr.), mais l'armement du navire va commencer, et il paraît certain qu'il prendra la mer dans le courant de janvier 1869. On sait que la route projetée est celle du détroit de Behring ; après avoir côtoyé les côtes nord de la Sibérie, M. Lambert tournera vers le pôle entre le 150° et le 140° degré de longitude orientale, et c'est par là qu'il espère dans le courant de l'été prochain atteindre la mer libre du pôle.

L'expédition allemande est de retour, sans avoir pu dépasser la latitude de 84° 6' ; mais si elle n'a point atteint son but, elle revient, dit-on, avec assez de documents géographiques et physiques nouveaux pour qu'on ne puisse dire qu'elle a échoué complètement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

UN DERNIER MOT SUR LES CAMPS *dits* PRUSSIENS DE LA BREILLE.

Comme M. Ratouis, nous estimions terminée la discussion qui s'était élevée entre nous sur les camps de la Breille. Si donc elle renaît aujourd'hui (mais pour vivre peu de temps), par suite d'un article de M. Ratouis, publié dans l'*Echo saumurois* du 20 octobre dernier, en réponse à quelques lignes insérées par nous dans le *Répertoire Archéologique*, nous devons au lecteur et à notre contradicteur un mot d'explication. Ces lignes qui ont suscité le débat, devaient le clore ; malheureusement leur publication, qui aurait dû avoir lieu il y a six mois, a été retardée par une cause particulière au *Répertoire*. Nous n'avions pas cru devoir les envoyer à l'*Echo* ; nous nous étions contenté de les faire servir de complément, dans le *Répertoire*, à un ensemble d'articles relatifs à la Breille et dont tous n'avaient pas été publiés par l'*Echo*. Ce n'est donc pas, comme semble le croire M. Ratouis, par esprit de dédain pour les lecteurs de l'*Echo saumurois*, que nous avons agi de la sorte. Nous avions simplement cru à propos de leur épargner l'ennui d'une discussion trop prolongée sur un sujet particulier et local.

Ceci dit, rentrons-nous dans la discussion ? Nous ne voulons certes pas reprendre la question *ab ovo*. Qu'il nous soit permis de répondre quelques mots seulement à M. Ratouis.

Chercherons-nous à réfuter notre contradicteur, lorsqu'il parle des *facéties* et des *lazzi* des témoins que nous citons ? Non. Cela n'en vaut pas la peine. C'est sans doute pour compléter ce qu'il appelle « notre *facétie* » qu'il a découvert dans notre article que nous parlions « d'ouvrages sans pareils. » Pourquoi, grands Dieux ! aurions-nous donc cherché à exagérer ainsi l'importance des ouvrages en question, qui sont de simples redoutes formées de fossés à talus (et pour les désigner ainsi, il n'est pas besoin d'être « un expert en stratégie ») ? Ce n'était pas notre pensée, et nous croyons que nos paroles n'avaient pas trahi cette pensée, lorsque nous disions tout simplement : « Comme M. Ratouis peut-il expliquer qu'il y ait » en quatre camps prussiens ? Quelle était » donc la nombreuse armée qui avait besoin » pour se défendre de *pareils travaux* ? Où est donc l'idée, l'expression de « sans pareils » qui rappelle un peu les légendes du vieux temps et les exploits des chevaliers de la Table-Ronde ?

Nous faisons une objection à M. Ratouis. Si les témoins qu'ils citent et que nous acceptons sans les attaquer, lui ont parlé d'un camp, lui ont-ils parlé de quatre camps ? Il y a quatre ouvrages semblables à la Breille ; il y aurait donc eu quatre camps prussiens. Mais pourquoi ? cela supposerait presque une armée ; quelle était cette armée ? Cette objection est restée, nous croyons, sans réponse. M. Ratouis nous dit, il est vrai, ceci : « Toutes » ces redoutes étaient, des postes assignés » aux soldats composant la colonne dispersée » entre Vernantes, Vernol, Courléon, Parçay, » La Breille et Bourgueil. » Encore une fois,

quelle était donc cette colonne qui était dispersée sur un espace aussi grand, et qui, dans la seule commune de la Breille exigeait quatre redoutes, quatre camps?

M. Ratouis nous parle de renseignements qu'il a recueillis, sans doute, depuis l'origine du débat. Mais quels sont-ils? Il affirme que dans la seule redoute, dit le Camp, il y avait vingt Prussiens. Où en est la preuve? Certes elle n'est pas dans l'anecdote qu'il raconte ensuite. Que prouve le fait de deux Prussiens venant requérir quatorze boisseaux d'avoine?

Pour nous, la meilleure raison de croire que les retranchements de la Breille sont antérieurs à 1815, réside dans leur aspect extérieur. Il s'agit de regarder le camp de la Girard et surtout celui des Loges, pour être persuadé de leur ancienneté.

Enfin, M. Ratouis persiste dans son opinion première, et croit que les Prussiens campaient dans les landes désertes de la Breille, parce que « près de nos villes, aux abords de nos villages, le sol tremblait sous leurs pas. » Soit! nous voulons bien le croire et partager son avis. Car elle est trop lourde, la responsabilité dont il nous menace au nom du patriotisme des Breillards et des Saumurois, quoique, avouons-le, nous ne comprenions pas le rapport qu'il établit entre les Saumurois de 1814 et les Lillois de 1792, lorsqu'il nous dit: « Nous laissons à M. Bruas la responsabilité de son appréciation, tout en lui disant que les habitants de Lille en 1792, ne partageaient pas son sentiment! »

Arrêtons-nous: nous dépasserions les limites que nous nous sommes tracées. Une discussion sur un point qui intéresse seulement une commune, fût-ce même celle de la Breille, ne doit pas être trop prolongée. En effet, la Breille, si elle a ses belles landes estimées du chasseur et de l'artiste, ne présente pas le même intérêt que Saumur. Elle n'a point cet aspect pittoresque qui captive l'attention du voyageur; le touriste qui parcourt ses bois de sapins, n'a pas à admirer tour-à-tour « ce dôme majestueux qui couronne une mosaïque de neufs, nommée Notre-Dame-des-Ardiliers. » Cette antique forteresse, « aujourd'hui volcan toujours redouté; ces éclaireurs tournoyants; ces moulins ailés échelonnés comme sentinelles au-devant de la forteresse pour prévenir l'attaque subite; l'élégante flèche de Saint-Pierre; la Loire reconnaissante reflétant complaisamment dans

son miroir limpide et calme, les créneaux meurtriers qui balayaient autrefois ses ondées agitées », enfin tout ce qui compose le paysage magnifique que M. Ratouis a décrit avec amour dans ses *Chroniques Saumuroises*. Il ne faut donc pas donner trop d'importance à une question qui ne regarde que la Breille. N'oublions pas surtout que le meilleur moyen d'attirer l'attention du lecteur, est de ne pas le fatiguer.

Albert BRUAS.

Augers, 5 novembre 1868.

Hier matin, la police a été informée que le domicile de la demoiselle X... n'avait pas été ouvert depuis samedi, et qu'elle n'avait pas paru. Ses voisins craignaient qu'il ne lui fut arrivé quelque accident. M. le commissaire de police s'est aussitôt transporté rue du Marché-Noir, et a fait ouvrir la maison.

M^{lle} X..., qui, bien que âgée, vit seule dans son appartement, a été frappée d'une attaque de paralysie, samedi soir probablement; on l'a trouvée dans cet état, en chemise et étendue sur le carreau, où elle a séjourné sans secours plus de 36 heures. M. le docteur Bossard a été appelé auprès d'elle et lui a donné les premiers soins; son état inspire les plus graves inquiétudes.

Cet accident devrait profiter aux vieillards qui ne veulent pas habiter une maison avec d'autres locataires, et qui s'exposent ainsi à mourir sans secours. M^{lle} X... n'a pas pu donner de détails sur les circonstances dans lesquelles elle a dû être frappée de paralysie.

Depuis deux jours, une grande quantité de canards et d'oies sauvages passent au-dessus de Saumur et se dirigent vers le bas de la Loire. On prétend que cette apparition est un signe certain d'un hiver rigoureux.

Dimanche soir, sur les neuf heures, et hier soir, plusieurs bandes faisaient entendre leurs cris dans les airs, et signalaient ainsi leur passage.

Conus a donné, ainsi que nous l'avons annoncé, sa soirée de prestidigitation, et son ancienne réputation lui avait attiré un public nombreux qui maintes fois déjà avait apprécié son brillant savoir-faire, et qui ne se laisserait pas de l'applaudir. La salle de la Mairie était pleine, et, pendant deux heures, Conus a tenu ses spectateurs comme fascinés par le charme de sa baguette magique.

Il n'a point trompé son public: c'est bien

toujours Conus qui ne vieillit pas, avec son adresse, sa prestesse inimitables; les substitutions sont un jeu pour lui, il se rit des difficultés qu'on lui suscite, et confond celui qui croit le prendre en défaut et veut trahir ses secrets.

En présence d'un concours aussi empressé, M. Conus, répondant au désir général, a annoncé une nouvelle soirée.

Aucun des tours qui ont été donnés dimanche ne reparaitra dans la seconde séance. Ce sera donc un spectacle tout nouveau, et non moins attrayant et varié que le premier. Aussi croyons-nous pouvoir lui annoncer une bonne recette.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Les gravures du n° 1341 de l'*Illustration* (7 novembre 1868) tirent cette fois, en partie, leur intérêt d'actualité des derniers jours de l'Exposition maritime internationale du Havre, de la Distribution solennelle des récompenses aux exposants, et du Banquet qui a eu lieu, à cette occasion, au Cercle international. — La reconstruction du Palais de Justice et la rentrée des Cours et Tribunaux motivent, pour leur part, les quatre gravures qui représentent les embellissements récemment inaugurés; ce sont: la nouvelle façade occidentale du Palais de Justice; la nouvelle salle des Pas-Perdus; l'entrée de la Cour d'Assises, etc. — Trois dessins sont consacrés aussi, dans ce numéro, aux événements d'Espagne: l'Inventaire du mobilier de la Couronne; l'Habitation du P. Claret, à Madrid, et une Réunion démocratique au café de la Rambla, à Barcelone. — Enfin, un beau portrait de M^{lle} Daram, la cantatrice en vogue du théâtre Lyrique, et deux Cartes de l'Instruction primaire en France complètent les gravures de ce numéro. — Avec une telle variété de dessins sur des sujets résumant les événements importants qui se sont produits depuis la dernière semaine, on comprend tout l'intérêt que pouvaient offrir les commentaires du texte; aussi chacun s'est donné libre carrière: la plume et le crayon n'ont cette fois encore, rien à s'enlever.

Les gastrites, gastralgies, toux, consommation, dépérissement, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par le Chocolat Du Barry, de Londres.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démanagements insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30

kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. — *Certificat* n° 63,715. — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir: elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gâté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tasses, fr. 2,25; de 24 tasses, fr. 4; 48 tasses, fr. 7; environ 20 centimes la tasse.

DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris. Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COM-MON, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

Marché de Saumur du 7 novembre.

Froment (l'h.) 77 k. 22 23	Huile de noix 50 k. 60 —
2 ^e qualité. . . 74 21 37	— chenevis 50 38 —
Seigle 75 14 50	— de lin. . . 50 46 —
Orge 65 14 50	Graine trèfle 50 60 —
Avoine 50 12 50	— luzerne 50 47 —
Fèves 75 16 —	Foin (charr.) 780 90 —
Pois blancs. . 80 33 —	Luzerne — 780 83 —
— rouges. . . 80 32 —	Paille — 780 38 —
Graine de lin. 70 28 —	Amandes . . 50 — —
Colza 65 22 50	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 13 —	Cire jaune. . 50 175 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité 180 à 250
Id.	2 ^e id. 150 à 180
Ordin., env. de Saumur 1868, 1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id.	50 à 65
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1868.	35 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souza et environs 1868.	85 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité 150 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1868.	85 à 100
Varrains, 1868.	» à »
Bourgueil, 1868.	1 ^{re} qualité 110 à 130
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id. 75 à 90
Id.	2 ^e id. » à »

BOURSE DU 7 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 23 cent. — Fermé à 71 13.
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 100 80.

BOURSE DU 9 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 63 cent. — Fermé à 71 80.
4 1/2 p. 0/0 hausse 70 cent. — Fermé à 101 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. Rullier, ancien greffier de justice de paix du canton de Doué, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (487)

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

VENTE

Sur saisie immobilière

DE MAISON, BATIMENTS, CAVES, JARDIN, TERRES ET VIGNES,

Situés dans les communes de Douces, de Doué et des Verchers, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire. Appartenant aux époux Louis Beaumont-Bellemère.

L'adjudication aura lieu à la barre du tribunal civil séant à Saumur, à l'audience publique, le samedi 5 décembre 1868, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, il sera procédé à l'adjudication aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Des biens à vendre, telle qu'elle est insérée dans le procès-verbal de saisie.

Commune de Douces.

PREMIER LOT.
Un morceau de terre, situé au canton des Terres-Noires, compris au plan cadastral de ladite commune, sous le n° 31 portion, section B, pour une contenance de treize ares seize centiares, joignant au levant Bazille, fossé mitoyen entre, au midi le même, au couchant Pattée, au nord un fossé. Mis à prix à..... 500 fr.

Commune de Doué.

2^{me} LOT.
Quarante-un ares quatre-vingts centiares de terre, situés au canton du Puisard ou des Prés-Fontaine, joignant au levant un sentier, au couchant les héritiers Grellepois et Lemardelay, au midi Gautier, mis à prix à..... 1,200 »

3^{me} LOT.

Neuf ares quarante centiares de terre, au même canton, joignant au nord Douet, au levant Bodet, mis à prix à.... 270 »

4^{me} LOT.

Treize ares vingt centiares de terre, à Chapet ou du Violon, même commune, joignant au levant Delugeau, au cou-

A reporter... 1,770 »

Report... 1,770 »

chant M. Milon, mis à prix à..... 240 »

5^{me} LOT.

Trente-cinq ares quarante centiares de terre, au canton de Presle, même commune, joignant au levant Dehu, au midi les héritiers Caslot, mis à prix à..... 1,270 »

6^{me} LOT.

Quatre-vingt-neuf ares cinquante centiares de terre, au même canton, joignant au levant Pattée, au nord un sentier, compris au plan cadastral sous le n° 663, section A, mis à prix à..... 1,350 »

7^{me} LOT.

Cinquante ares quatre-vingt-dix centiares de terre, au canton des Prés-Fontaine ou du Puisard, compris au plan cadastral sous le n° 350, section A, joignant au couchant un sentier, d'un bout un ruisseau, mis à prix à... 1,500 »

8^{me} LOT.

Vingt-neuf ares quatre-vingt-cinq centiares de vigne, aux Beaumets, faisant partie du n° 86, portion, section H, joignant au couchant M. Noutreau, au midi Perrault, mis à prix à..... 930 »

9^{me} LOT.

Dix-huit ares cinquante

A reporter... 6,970 »

Report... 6,970 »

centiares de terre, au Puisard ou Pré-Fontaine, compris au plan cadastral sous le n° 320, section A, joignant au levant un sentier, au nord Lemardelay, mis à prix à . . . 530 »

10^{me} LOT.

Une maison et ses dépendances, situées ville de Doué-la-Fontaine, rue de la Tour, comprises au plan cadastral de ladite commune sous les n° 1891, 1892, 1893, 1893, 1894, section D, composées de quatre chambres basses, quatre chambres hautes, deux greniers au-dessus, cour au devant de la maison, caves, écurie, un angar, un toit à poules, un puits; le tout se tenant, clos de murs, joignant au levant Boutin, au couchant une ruelle et M. Lionet. Un jardin renfermé de murs, contenant environ six ares, joignant au levant Boutin, au midi la maison ci-dessus; mis à prix à 2,000 »

11^{me} LOT.

Un corps de bâtiment, situé à la Croix-Rouge, compris au plan cadastral sous les n° 553, 554, 554, 556, section A, comprenant deux chambres basses, grenier au-

A reporter... 9,500 »

Report... 9,500 »

dessus, une grange, deux écuries, deux caves, pressoir dans l'une d'elles, puits à eau, toit à porcs, jardin, treille, joignant au nord Marandean, au midi Collet et un terrain creusé, appelé la Perrière, joignant au nord la route de Saumur, au couchant Louis Couteleau; le tout se tenant, d'une contenance d'environ quatre-vingt-cinq ares soixante-dix centiares, mis à prix à..... 5,500 »

Commune des Verchers.

12^e ET DERNIER LOT.

Un morceau de vigne, situé au clos de Savonnères ou clos Mongazon, contenant quatre-vingt-douze ares quarante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 688, section A, joignant au midi un chemin, au couchant Mangonneau, mis à prix à 1,000 »

Total des mises à prix. 15,070 »

PROCÉDURE.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de messieurs veuve de Fos-Leitheulle et fils, banquiers, demeurant à Saumur, lesquels, pour la poursuite de vente, ont constitué M^e Bodin, avoué, demeurant à Saumur, Sur: 1° Louis Beaumont, ancien pépiniériste à Doué, aujourd'hui en faillite, et Marie Bellemère, son

épouse, demeurant ensemble ville de Doué; 2° et monsieur Louis-Denis Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, en sa qualité de syndic de la faillite du sieur Louis Beaumont-Bellemère, sus-nommé.

Suivant procès-verbal de Binsse, huissier à Saumur, des 24 et 25 mars 1868, enregistré, visé par monsieur Parent, maire de la commune de Doué, le 24 mars 1868; par monsieur Lemardelay, conseiller municipal de la commune de Doué, faisant pour l'absence de messieurs les maire et adjoint de ladite commune, le même jour, 24 mars, et par monsieur Favreau, maire de la commune des Verchers, le 25 du même mois de mars; il a été dénoncé aux saisis et à monsieur Guérin, es-qualités, par exploit de Binsse, huissier à Saumur, du 31 mars 1868, visé ainsi que de droit, et transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Saumur, les 11 avril et 2 juin 1868, volume 22, numéros 2, 10 et 11.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Le cahier des charges est déposé au greffe du tribunal civil de Saumur. La publication en a été faite à l'audience de ce tribunal, le 24 octobre 1868.

Pour les renseignements, s'adresser : Soit à M. BODIN, avoué poursuivant;

Soit au greffe du tribunal civil de Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 6 novembre 1868.

Enregistré à Saumur, le 7 novembre 1868, folio 423, case 2. Reçu 1 franc, dixième et demi 15 centimes. Signé : PARISOT.

Etudes de M. CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M. LE BLAYE, notaire en la même ville.

VENTE
SUR LICITATION
Par adjudication aux enchères publiques,

D'UNE MAISON
Située à Saumur, rue Notre-Dame de Fenet, n° 37, dépendant de la succession d'Antoine Cormier.

L'adjudication aura lieu le dimanche 29 novembre 1868, à midi, en l'étude et par le ministère de M. LE BLAYE, notaire à Saumur, place de la Bilange;

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil séant à Saumur, le 27 août 1868, enregistré;

A la requête de: 1° M. Antoine Cormier, tourneur, demeurant au Petit-Puy, commune de Saumur; 2° M^{lle} Lise Cormier, chapeletière, demeurant à Saumur; 3° M^{lle} Antoinette Cormier, épouse de M. Jacques Cormier, commerçant, demeurant à Paris, rue de Montmorency, n° 18, et celui-ci en son nom et pour l'autorisation de sa femme; 4° M^{lle} Marie Cormier, chapeletière, demeurant à Saumur; tous héritiers, chacun pour un cinquième, de feu le sieur Antoine Cormier, leur père; poursuivants ayant pour avoué constitué M. CHEDEAU, avoué, demeurant à Saumur;

Contre le sieur Paul Cormier, tourneur, demeurant à Saumur, héritier pour un cinquième de feu le sieur Antoine Cormier, son père; co-licitant ayant constitué pour avoué M. LABICHE, avoué à Saumur.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.
Une maison, située à Saumur, rue Notre-Dame de Fenet, composée de

deux chambres basses à cheminée, deux chambres hautes aussi à cheminée, deux greniers au-dessus; une cave voûtée au-dessous du tout; joignant côté du couchant Joséphine Babin-Taveau, côté du levant Hippolyte Pradelle, au derrière vers midi René Gambault, au-devant vers nord la rue Notre-Dame de Fenet.

Dans le coteau de Fenet, sous la tranchée, une cave en roc à cheminée, autre cave à la suite, toutes deux fermées d'une seule porte, et un petit jardin au-devant contenant environ un are 37 centiares, joignant côté du levant Boret-Giron, côté du couchant en contre-bas l'article ci-après, au midi le rocher, au nord les terrains descendant à la rue Notre-Dame;

Dans le même coteau, sous la tranchée, deux caves en roc se joignant, mais distinctes et sans communication, ayant chacune un petit jardin au-devant, rocher en dépendant régnant sur lesdites caves, joignant ensemble au levant la tranchée et l'article ci-dessus, au couchant Joseph Josnelus, au midi le rocher, au nord les terrains descendant à la rue de Fenet.

Le tout sera vendu en un seul lot, sur la mise à prix de quinze cents francs, ci. 1,500 fr.
Le cahier des charges est déposé en l'étude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le cinq novembre mil huit cent soixante-huit.

Enregistré à Saumur, le 7 novembre 1868, f° reçu un franc 15 centimes, décimes compris. Signé : PARISOT.

Etude de M. LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER,
Au Vau-Langlais, près le Pont-Fouchard,

MAISON neuve, dans un jardin clos de murs, contenant 15 ares. S'adresser audit notaire. (490)

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 29 novembre 1868, à midi,
En l'étude de M. TOUCHALEAUME, notaire,

LES IMMEUBLES
Ci-après,

Dépendant de la succession Bourgeon, du Pont-Fouchard.

1° Lot.
La ferme de la Maison-Neuve, commune de Trèves-Cunault, d'une contenance de 8 hectares 53 ares, ci. 8 h. 53 a.

2° Lot.
Une maison, sise au Pont-Fouchard, impasse du Bourg-Neuf, commune de Bagneux, joignant l'impasse du Bourg-Neuf, l'école des sœurs et M. Janin.

Voir les placards affichés.
S'adresser à M. François PERCHER, expert à Saumur, rue Neuve-Beurpaire, ou à M. TOUCHALEAUME.

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Divisée en deux locations.
Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 48 et 50,

Occupée par MM. Blanchet et Rosignol.

Toutes facilités pour les paiements.
S'adresser à M. TOUCHALEAUME, notaire. (431)

Tribunal de Commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Travaillé René, charpentier à Saint-Cyr, sont invités à se présenter le vendredi 13 novembre courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite.

Le Greffier du Tribunal,
TH. RAVENEAU.

Etude de M. MÉZIERE, notaire à Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA FILATURE DE LAINE
DE PONT-VIEUX.

Située à Mortagne, sur la rivière dite Sèvre-Nantaise.

Cet établissement consiste en vastes bâtiments, contenant six assortiments en lous ou brisoirs, seize cardes, douze métiers et autres ustensiles.

Excellente chute d'eau, deux hydrauliques.

Une pompe à vapeur de la force de 20 chevaux.

Maison de maître, vastes magasins, belle cour, atelier de mécanicien, teinturerie, grand jardin.

Logements d'ouvriers, écuries. Excellent pré de coupage.

Le tout d'une superficie de 81 ares 80 centiares.

L'établissement est en pleine activité et très-bien situé pour avoir des laines à piler à façon.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit M. MÉZIERE, qui fera visiter les lieux.

Facilités pour les paiements.

A VENDRE
UNE JOLIE MAISON

Avec Clos et beau Jardin,
Occupée autrefois par Madame veuve Orthlieb.

S'adresser à M. MARÉCHAL, rue des Boires. (474)

A CÉDER DE SUITE,
Pour cause de santé,
Un très-beau magasin

de
PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU
et de Toiles cirées,

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

L'Intermédiaire de Maine-et-Loire.

CABINET CENTRAL
dirigé
par M. BOURBON, ancien Notaire,
Avocat consultant,

N° 2, rue du Quinconce, à Angers.

Ventes, acquisitions ou régies d'immeubles. — Cessions ou acquisitions d'offices ministériels et de fonds de commerce. — Renseignements sur placements hypothécaires et autres. — Règlements de comptes, recouvrements.

Toutes autres opérations où sont utiles au public les soins particuliers d'un mandataire habitué aux affaires.

Tous les jours, de midi à quatre heures, excepté les dimanches. (451)

LA MAISON DE BANQUE

E. HUGUET, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris, prévient les capitalistes, rentiers, actionnaires et obligataires qu'elle se charge de toutes leurs opérations financières. ACHATS ET VENTES DES VALEURS COTÉES À LA BOURSE DE PARIS, moyennant le courtage officiel, sans aucune espèce de commission. AVANCES SUR TITRES. — Succursales à Bordeaux, Cambrai, Limoges, Nancy, Rouen, Saint-Germain, Toulouse, etc. (491)

BEILLARD

A l'honneur d'informer le public qu'il se chargera de creuser les puits dans tous les terrains et à toutes profondeurs.

S'adresser à la Bonarderie, commune de Verrrye. (469)

AUX BRIQUETIERS

TUILLIERS, FABRICANTS DE POTERIES, CHAUFOURNIERS, FABRICANTS DE CIMENTS, ENTREPRENEURS ET CAPITALISTES,

LE FOUR HOFFMANN à action permanente, dont la grande supériorité lui a valu le

GRAND PRIX
à l'Exposition universelle de Paris de 1867,

Offre les avantages suivants :

1° Plus de deux tiers d'économie en combustible; — 2° Cuisson parfaitement uniforme dans toutes les parties du four; — 3° Faculté d'employer n'importe quel combustible; — 4° Enfournement et défournement faciles; — 5° Point de déchet; — 6° Point de fumée; — Sécurité contre l'incendie.

Nota. — Plus de 400 fours en opération aujourd'hui prouvent à l'évidence de ces avantages réels et pratiques.

S'ad., franco, à M. JULES BOURRY, rue de Ponthieu, 10, à Paris. (492)

MAISON DE BANQUE
LAURENT COPPENS & C^{ie}

Rue Richelieu, 67, Paris

AVANCES SUR TITRES FRANÇAIS et ÉTRANGERS

Maintenues jusqu'à nouvel ordre à 3 0/0 l'an

Achats et Ventes des Valeurs cotées et non cotées

ENCAISSEMENT GRATUIT DES COUPONS

Et de toutes Valeurs sur Paris

Renseignements sans frais. Affranchir.

LA CENTRALE

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie, la Foudre, l'Explosion du gaz et des appareils à vapeur,

Etablie à Paris, Rue de Richelieu, n° 108, au Capital, de cinq millions.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. HUICHARD, rue Bodin n° 4, à Saumur. (459)

20,000

PENDULES RÉVEILLE-MATIN

sonnant très-bruyamment et mesurant 22 centimètres de hauteur

offertes **GRATIS** au public.

Pour jouir de cette Prime superbe, il suffit de prendre un abonnement d'un an au journal

LE MAGASIN DU FOYER

dont le prix est seulement de 10 francs pour toute la France.

LE MAGASIN DU FOYER paraît tous les dimanches en une livraison de 20 pages de texte grand format, à 2 colonnes, avec de magnifiques GRAVURES et couverture illustrée.

IMPRIMÉ sur beau papier glacé, RÉDIGÉ par nos meilleurs écrivains, PUBLIANT Romans, Histoires, Voyages, Nouvelles, Articles scientifiques, artistiques, etc., il est le plus complet, le plus instructif et le plus intéressant des journaux de ce genre; aucun n'offre aux familles de plus sérieuses garanties. — Quatre années de succès ont marqué sa place au premier rang.

Malgré la modicité de son prix, **LE MAGASIN DU FOYER** a trouvé moyen de donner pour rien à ses abonnés une magnifique **PENDULE RÉVEILLE-MATIN**, parfaitement construite, pouvant marcher 15 ans sans se déranger, sonnant sur timbre et très-bruyamment.

On reçoit immédiatement, gratis et franco, le journal et la prime, en adressant 10 francs pour l'abonnement et 2 francs pour le port et l'emballage, en tout 12 francs, au gérant du **MAGASIN DU FOYER**, rue de Babylone, 44, à Paris. — Le paiement se fait à volonté en un mandat sur la poste ou en timbres-poste.

TEINTURERIE NOUVELLE

RUE DE RIVOLI, 98, A PARIS

LES ROBES DE SOIE, taffetas, velours, moire, popeline, damas d'ameublement, crêpe de Chine, etc., teints à la Teinturerie nouvelle, sur le tendeur circulaire (sa propriété exclusive), n'ont aucune des imperfections de la teinture ordinaire, et font, au porter, l'usage et l'effet du neuf. Aussi, les DAMES les plus riches et les plus distinguées n'hésitent-elles plus à utiliser, par la teinture, des soieries que jusqu'alors elles avaient dû considérer comme hors de service. Cette importante Maison, qui, depuis l'Exposition universelle surtout, a vu s'accroître sa clientèle de province dans des proportions considérables, prévient les DAMES que, n'ayant en France NI DÉPOT, ni intermédiaire, elle reçoit et envoie directement tout objet par le chemin de fer.

Réponse immédiate à toute demande de renseignements.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

M^{lle} PICOT, brevetée de l'académie de Poitiers, a l'honneur d'informer les familles, qu'elle se charge de donner des leçons particulières et à domicile, aux jeunes demoiselles; elle fera tous ses efforts pour répondre à la confiance dont on voudra bien l'honorer.
Son domicile est rue Dailly, 5.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES DE
POUGUES (NIÈVRE)

LA SOURCE Alcaline, ferrugineuse, iodée et gazeuse, déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860,

est la seule qui depuis 300 ans ait fait la célébrité des eaux de Pougues par de nombreuses cures authentiques.

Quelques tentatives ont été faites récemment pour faire accepter par le public, comme eaux de Pougues, des eaux minérales venant bien de la localité, mais n'ayant aucun rapport avec celles de la Source Saint-Léger. Les bouteilles d'eau de cette source ont des étiquettes roses, des bouchons et des capsules portant le nom de la Source Saint-Léger. On est donc instamment prié de les vérifier, afin d'éviter toutes substitutions.

Le propriétaire de cette source croit de son devoir d'avertir le public que le docteur Félix ROUBAUD n'est plus médecin inspecteur des eaux de Pougues depuis trois ans, et qu'il n'a plus aucune position officielle dans l'établissement. (452)

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et success^r, seul et unique élève de P^r Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée). (452)